

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AFPAD appuie le projet de loi modifiant le Code criminel (conduite avec les facultés affaiblies par les drogues)

Montréal, le 3 octobre 2016 – L'Association des familles de personnes assassinées ou disparues appuie le projet de loi modifiant le Code criminel (conduite avec les facultés affaiblies par les drogues) qui vise à permettre aux agents de la paix d'utiliser, lors de contrôles routiers, des appareils de détection servant à détecter de façon efficace la présence de drogue chez les conducteurs dont les facultés sont affaiblies.

« Enlever la vie d'une personne en conduisant avec les facultés affaiblies, que ce soit par l'alcool ou les drogues, équivaut à notre avis à un homicide involontaire, ainsi les peines doivent suivre; tuer avec une arme ou avec des facultés affaiblies conduit malheureusement au même drame. Nos familles sont marquées d'une sentence à vie et il est grand temps que le système judiciaire dispose d'outils adéquats, modernes et efficaces capables de détecter les drogues chez les conducteurs fautifs. Il faut s'assurer de sortir les conducteurs à risque de la route avant qu'ils tuent d'innocentes victimes et brisent plusieurs vies. Ces appareils serviront d'outils de prévention aux policiers tout en passant un message de tolérance zéro face à la consommation de drogue chez les conducteurs. » Affirme Nancy Roy, directrice générale de l'AFPAD.

À propos de l'AFPAD

Depuis sa fondation il y a plus de dix ans, l'AFPAD représente plusieurs centaines de familles au Québec et entend poursuivre sa mission par le développement de nouveaux services et d'outils permettant ainsi à ces familles de briser l'isolement et de développer entre elles un lien de solidarité.

- 30 -

Pour plus d'information :

Nancy Roy, directrice générale

Association des familles de personnes assassinées ou disparues

Téléphone : 514 396-7389

Cellulaire : 514 436-1577

Courriel : nancyroy@afpad.ca